



**Réservation d'un emplacement pour  
Le vide grenier - Parking Chaussy  
Saint-Paul-Trois-Châteaux.**

**Samedi 22 juin de 16h à 22h**

**Installation à partir de 14h30**

Contact : Pôle Vie de La cité

Renseignements Téléphonique uniquement : 04.75.04.55.87

Bulletin à retourner en

Mairie – Place Castellane – Pôle vie de la cité –

Caroline Beaumont-Dives

26130 Saint-Paul-Trois-Châteaux

**Vide Grenier en nocturne  
(Organisé le jour du Trail du Patrimoine)**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Tél Dom.\* : .....

Tél. Port \* : .....

E-mail.\* : .....

\* obligation de renseigner un des 3 champs




**Tarif de l'emplacement : 2.50 x 5 Mètres ( une place de parking)**

**10€ \***

**(\*) Il est à noter : qu'il ne pourra être fait aucun remboursement quelles que soient les raisons invoquées. (Sauf en cas de pluie si la manifestation est annulée)**

**Le bulletin d'inscription doit être retourné au plus tard : **le 17 juin 2019**  
(Sous réserve des places disponibles) à l'adresse de l'organisateur.**

Accompagné de :

-  copie de votre carte d'identité recto / verso
-  du chèque libellé au nom du Trésor Public
-  une liste condensée des objets mis à la vente

**Un reçu vous sera envoyé dès la réception du chèque, du bulletin d'inscription dûment complété et du règlement signé.**

**La participation est réservée aux particuliers dans la limite de 2 vide-greniers dans l'année civile  
Article L310-2 du Code de commerce modifié par la loi (loi 2008 – 776 du 4 août 2008 article 54).**

## REGLEMENT

1 – Le bulletin d’inscription doit être retourné complet au plus tard **le 17 JUIN 2019** (sous réserve des places disponibles) à l’adresse de l’organisateur.

Accompagné de :

- ✚ copie de votre carte d’identité recto / verso
- ✚ du chèque libellé au nom du trésor public
- ✚ une liste condensée des objets mis à la vente

2 – Aucun matériel ne sera fourni. Vous avez la possibilité d’amener des tables, chaises, parasols...

3 – Aucun stationnement n’est permis sur LE PARKING. Tous les véhicules seront enlevés une fois débarrassé.

4 – Sur place buvette , restauration rapide.

5 – Il est interdit de vendre notamment : des animaux de compagnie, de la boisson, des produits alimentaires.

6 - Les objets exposés seront sous la responsabilité de leur propriétaire.

7 – Les exposants sont responsables des dommages qu’ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens et marchandises d’autrui.

8 – La collectivité décline toute responsabilité pour les dommages corporels ou matériels (objets cassés, volés..) et pour les litiges éventuels lors des ventes ou échanges.

9 - Les exposants devront veiller à ne pas dépasser avec leur marchandise les limites de leur emplacement.

10 – Les exposants devront respecter les règles en vigueur sur la commune ainsi que l’environnement et laisser leur emplacement propre après leur départ (tel qu’ils l’ont trouvé à leur arrivée - *sous peine de se voir refuser un emplacement l’année n+1*).

11 – Aucune réservation ne sera faite par téléphone.

12 – L’installation se fera à partir de 14h30. Le site devra être libéré et propre à 23h. En aucun cas, l’exposant ne devra remballer avant 22h.

13 – Aucun vendeur professionnel ne sera accepté.

Je soussigné(e) ..... Déclare participer au vide grenier à Saint Paul Trois Châteaux le samedi 22 juin de 16h à 22h en qualité d’exposant particulier. D’avoir pris connaissance de toutes les modalités énoncées plus haut et certifie sur l’honneur que tous les objets que je propose à la vente sont ma propriété et qu’ils n’ont pas été achetés dans le but de la revente au vide grenier ou toutes autres brocantes.

Fait en 2 exemplaires dont un à remettre signé à l’organisateur de la manifestation.

Le :  
Signature,